

Séance du mardi 3 février 1914.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents: M. M. Alexandre Bérard, Cachet, Deville, Doumer, Albert Gérard, — Gervais, Lucien Humbert, Mouquet, De Selves.

M. Alexandre Bérard indique les modifications de texte que le ministre de l'intérieur l'a invité à introduire dans les deux articles du projet de loi modifiant les conditions exigées pour l'obtention de la médaille d'honneur des sapeurs pompiers.

Ces modifications sont adoptées ainsi que le rapport rectifié de M. Bérard.

M. Gervais, rapporteur du projet de loi ayant pour objet de consentir à la colonie de la Réunion une avance de 500,000 fr. pour faire face aux dépenses nécessitées par les dégâts du cyclone du 4 mars 1913, demande à la commission d'ajourner la lecture de son rapport jusqu'à ce qu'il ait reçu les éclaircissements qu'il a demandés au ministère des colonies sur cette affaire.

Cette proposition est adoptée.

Un certain nombre de commissaires se trouvant retenus dans des réunions de groupes on

2

Dans d'autres commissions, la discussion du rapport de M. Lucien Hubert sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés concernant l'emprunt du Maroc, projet de loi, qui n'a pas encore été déposé sur le bureau du Sénat, est renvoyée à la prochaine séance.

La commission décide qu'elle se réunira jeudi, 5 Février, à 2 heures.

La séance est levée à 2 heures $\frac{1}{2}$.
